Envoyé en préfecture le 29/09/2026
Reçu en préfecture le 29/09/2026
Publié le
ID : 029-200062974-20260928-26092802-DE

MILIZAC GUIPRONVEL

Séance du 28 septembre 2026

Date de convocation : 16 septembre 2026
Nombre de conseillers en exercice : 29 présents ou représentés : 28

Etaient présents :

Sylviane LAI, Maire, Marie-Jeanne MARC, première adjointe, Laurent ABASQ, Maire délégué de Guipronvel, Véronique PROVOST, Maire déléguée de Milizac, Jean-Christophe PICART, Florence PHILIP, Arnaud QUEMENEUR, Gaëlle AUFFRET, Adjoints au Maire, Erwan APPERY, Stéphane BEGOC, Patrice BLEUNVEN, Nathalie DERRIEN, Gwenn DESPLANCHE, Myriam HERVE, Erwan LANDURE, Jean-Pierre LANDURE, Fanny LE SAINT, Eric PALLIER, Anne-Lise PRIGENT, Danielle SANJOSE, Erwan GAGNON, Agnès KERBRAT, Céline LAMOUR, Véronique DE POULPIQUET, Jean TUARZE Conseillers Municipaux.

Formant la majorité des membres en exercice

Absents et Pouvoirs :
Alain CHARLES, pouvoir à Gaëlle AUFFRET
Anthony MINOC, pouvoir à Jean-Christophe PICART
Clotilde LE GOFF, pouvoir à Marie-Jeanne MARC
Michel LABBE
Secrétaire de séance : Patrice BLEUNVEN

26.09.28.02 CREATION D'UN CONSEIL MUNICIPAL DES ENFANTS

Madame le Maire propose aux membres présents du Conseil Municipal la mise en place d'un Conseil Municipal des Enfants (CME) avec pour objectif de favoriser la participation citoyenne et la démocratie dès le plus jeune âge.

L'objectif éducatif est ainsi de permettre aux enfants un apprentissage de la citoyenneté adapté à leur âge qui passe notamment par la familiarisation avec les processus démocratiques (le vote, le débat contradictoire, les élections, l'intérêt général face aux intérêts particuliers, …), mais aussi par une gestion des projets par les enfants eux-mêmes, accompagnés par les élus de la commune.

A l'image d'un Conseil Municipal d'adultes, les jeunes élus devront donc réfléchir, décider puis exécuter et mener à bien des actions dans l'intérêt de tous, devenant ainsi des acteurs à part entière de la vie communale.

Le CME remplirait un triple rôle :
- Être à l'écoute des idées et propositions des enfants et les représenter,
- Proposer et réaliser des projets,
- Transmettre directement les souhaits et observations des enfants de la commune au Conseil Municipal.

1 route de Milizac
Guipronvel 29290 Milizac-Guipronvel
T 02 98 07 90 31 F 02 98 07 97 29 M mairie@milizac-guipronvel.bzh

Envoyé en préfecture le 29/09/2026
Reçu en préfecture le 29/09/2026
Publié le
ID : 029-200062974-20260928-26092802-DE

Au plan juridique, le CME est un comité consultatif de la commune, présidé par le Maire ou un membre du Conseil Municipal désigné par le Maire.
L'article L 2143-2 du Code Général des Collectivités Territoriales dispose que « *le conseil municipal peut créer des comités consultatifs sur tout problème d'intérêt communal concernant tout ou partie du territoire de la commune. Ces comités comprennent des personnes qui peuvent ne pas appartenir au conseil, notamment des représentants des associations locales. Sur proposition du maire, il en fixe la composition pour une durée qui ne peut excéder celle du mandat municipal en cours. Chaque comité est présidé par un membre du conseil municipal, désigné par le maire. Les comités peuvent être consultés par le maire sur toute question ou projet intéressant les services publics et équipements de proximité et entrant dans le domaine d'activité des associations membres du comité. Ils peuvent par ailleurs transmettre au maire toute proposition concernant tout problème d'intérêt communal pour lequel ils ont été institués.* »

Chaque collectivité souhaitant se doter d'un CME en détermine librement les règles de constitution et de fonctionnement, dans le respect des valeurs de la République et des principes fondamentaux de non-discrimination et de laïcité.

Vu l'avis de la commission enfance-jeunesse, il vous est proposé :
- de créer un Conseil Municipal des Enfants en lui donnant le statut de comité consultatif dans le domaine de l'enfance pour la durée du mandat municipal en cours ;
- de désigner Gaëlle AUFFRET en qualité de présidente de ce CME et Myriam HERVE en qualité de vice-présidente ;
- de déléguer à la commission enfance-jeunesse, en lien avec les intervenants dans le domaine de l'enfance (écoles, maison de l'enfance …), le soin d'organiser l'élection des enfants qui siègeront au CME (ex : nombre de sièges à pourvoir à parité, processus électoral …) et de contribuer à son animation ;
 - d'attribuer au CME les missions suivantes :
 - Être à l'écoute des idées et propositions des enfants et les représenter,
 - Proposer et réaliser des projets d'intérêt général dans le domaine de l'enfance ;
 - Transmettre directement les souhaits et observations des enfants de la commune au Conseil Municipal.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide d'adopter les dispositions décrites ci-dessus à l'unanimité.

MILIZAC-GUIPRONVEL, le 28 septembre 2026

LE MAIRE
Sylviane LAI